



MAIRIE DE COURS LA VILLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 avril 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie et en session ordinaire, le lundi 18 avril 2011, à 20 heures, sous la Présidence de Monsieur Patrice VERCHERE, Député - Maire de COURS LA VILLE.

Madame Katia SADOT a été nommée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Appel des membres du Conseil Municipal : 23 présents, 4 absents dont 1 procuration, soit 24 votants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1.1°) FINANCES COMMUNALES – Budget commune – Approbation du Compte Administratif 2010

Mme VERNAY-CHERPIN présente aux membres du Conseil le Compte administratif 2010.

M. GASCON observe une dégradation de la situation des finances : baisse du résultat de 24%, de la CAF nette de 17% et du fonds de roulement de 43 %.

M. VERCHERE, précise, comme cela avait été annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, que les budgets sont variables d'une année sur l'autre en fonction des investissements réalisés mais aussi en raison du contexte économique : énergie, carburant...en augmentation de 71%.

De plus, en 2010, de nombreux travaux de rénovation ont été réalisés (+270%) mais des impondérables se sont aussi greffés (véhicule en panne). Cependant, la situation de la commune demeure favorable et saine même si l'excédent est moins important que l'année dernière.

M. GASCON reconnaît que la situation est saine mais il reste inquiet pour l'avenir face à une telle baisse des fonds propres cette année.

M. VERCHERE informe que pour augmenter la CAF, en dehors du désendettement, la seule solution serait de réduire les charges de personnel et de ne plus investir. Les travaux et l'entretien des bâtiments sont indispensables afin d'assurer la pérennité de nos infrastructures.

La baisse de la population demeure un élément qui conseille la prudence notamment dans un contexte où les charges récurrentes viendraient à augmenter.

M. VERCHERE et M. LACHIZE remercient l'adjointe aux finances, la Directrice des services, le personnel et l'ensemble des adjoints pour leur excellente gestion.

Le Conseil,

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif de la Commune de Cours La Ville – exercice 2010 faisant ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 1 452 348,86 €

- un déficit d'investissement de - 567 217,23 €.

(pour mémoire résultat cumulé avec restes à réaliser : 496 089,23 €)

Félicite et remercie Monsieur le Maire pour sa bonne gestion.

1.2°) FINANCES COMMUNALES – Budget annexe de la commune – Approbation du Compte Administratif 2010 du lotissement « Vercennes »

Le Conseil,

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif du lotissement « Vercennes » de la Commune de Cours La Ville – exercice 2010 faisant ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 27 697,00 €,

- un déficit d'investissement de 27 697,00 €.
Félicite et remercie Monsieur le Maire pour sa bonne gestion.

2.1°) FINANCES COMMUNALES – Budget commune – Approbation du compte de gestion 2010

Le Conseil à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion de la commune de Cours La Ville dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.2°) FINANCES COMMUNALES – Budget annexe de la commune – Approbation du compte de gestion 2010 du lotissement « Vercennes »

Le Conseil à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du lotissement «Vercennes » de Cours La Ville dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3°) FINANCES COMMUNALES – Budget commune – Affectation des résultats

Le Conseil à l'unanimité,

CONSTATE, pour mémoire, le solde des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2009

Section de fonctionnement

Résultat antérieur 2009 reporté	883 074,20
Résultat de l'exercice - excédent 2010	<u>569 274,66</u>
Résultat disponible à affecter- excédent	1 452 348,86

Section d'investissement

Résultat antérieur 2009 reporté – Déficit	- 231 994,86
Résultat de l'exercice 2010 – Déficit	<u>- 335 222,37</u>
Résultat global - Déficit:	- 567 217,23
R.A.R en dépenses	- 410 812,00
R.A.R. en recettes	<u>+481 940.00</u>
Résultat cumulé - déficit	- 496 089,23

AFFECTE les résultats

1°/ en ressources d'investissement au c/ 1068	496 089,23
1°/ le solde en ressources de fonctionnement au 002	<u>956 259,63</u>
	1 452 348,86

4°) FINANCES COMMUNALES – Budget communal – Attribution des subventions

Le Conseil, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des subventions pour l'année 2011, joint à la présente délibération,

DIT que la dépense sera imputée au chapitre 65 du budget primitif 2011.

5°) FINANCES COMMUNALES – Fixations des taux des impôts locaux pour 2011

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2011.

FIXE, ainsi qu'il suit les taux d'imposition pour l'année 2011 :

	Taux 2011	BASES prévisionnelles 2011	PRODUIT
Taxe d'habitation	10,89	3 558 000	387 466
Taxe foncière Bâtie	18,70	4 538 000	848 606
Taxe foncière non bâtie	55,69	53 400	29 738
TOTAL			1 265 810

DIT que, la recette sera inscrite au Budget Primitif 2011, article 7311,

6.1°) FINANCES COMMUNALES – Budget commune – Approbation du Budget Primitif 2011

Mme VERNAY-CHERPIN présente le budget 2011.

M. GASCON fait part de ses réserves relatives à la section investissement : il remarque en effet une trésorerie un peu juste.

M. VERCHERE et Mme VERNAY rappellent que la commune engage beaucoup d'investissements, mais qu'un plan de trésorerie est établi afin d'anticiper les besoins.

M. GASCON est inquiet car les investissements alourdissent le budget, comme par exemple la maison de santé.

M. VERCHERE précise que la maison de santé va aussi engendrer des recettes.

M. GASCON est interpellé par les points de retraite rachetés par la commune pour le Maire et une adjointe.

M. VERCHERE rappelle qu'il a volontairement renoncé à une partie des indemnités de maire auxquelles il a droit.

M. GASCON remarque que, dans le contexte actuel et sur le principe, cette démarche est dérangeante, notamment au regard du fait que les parlementaires n'ont pas souhaité aligner leur régime de retraite.

Le Conseil, par vingt voix pour et quatre abstentions

APPROUVE le budget primitif 2011

VOTE des crédits à hauteur de :

4 885 000,00 € à la section de fonctionnement, par chapitre

3 117 139,00 € à la section d'investissement, par opération (dont 410 812,00 € de restes à réaliser en dépenses et 481 940,00 € en restes à réaliser en recettes de l'exercice 2010).

6.2°) FINANCES COMMUNALES – Budget annexe de la Commune – Approbation du Budget Primitif du lotissement Vercennes 2011

Le Conseil à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2011 du lotissement « Vercennes »

VOTE par chapitre des crédits à hauteur de :

→ 1 328 955,00 € à la section de fonctionnement

→ 1 263 746,00 € à la section d'investissement

6.3°) FINANCES COMMUNALES – Budget annexe de la Commune – Approbation du Budget Primitif de la Maison de Santé 2011

Le Conseil à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2011 de la maison de santé, présenté Hors Taxe, ainsi que le transfert du terrain communal pour la valeur du bien, soit 150 000 €,

VOTE par chapitre des crédits à hauteur de :

→ **0,00 €** à la section de fonctionnement_

→ **929 017,00 €** à la section d'investissement_

DECIDE d'opter pour l'application du régime de la T.V.A. au titre de l'acquisition de la maison de santé

7°) SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – Contribution de la commune

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE de budgéter la totalité de sa participation au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique appelé « Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement Artistique », soit 38 473,72 €,

DIT que cette somme est inscrite en totalité au budget primitif de l'exercice 2011 sur le compte 6554,

DIT s'opposer à la fiscalisation de cette contribution.

8°) PATRIMOINE COMMUNAL – Annulation de la Vente de l'immeuble situé 3 rue de Charlieu

Le Conseil à l'unanimité,

PREND ACTE que la vente de la parcelle cadastrée sous le numéro 155 de la section AB, pour un montant de 111 000 € à Mr Fadel BELHADJ domicilié 3 Route de Saint Lager à CERCIE (69), a été annulée, du fait que le futur acheteur n'a pas obtenu l'accord des crédits nécessaires par sa banque.

9°) PATRIMOINE COMMUNAL – Vente de l'immeuble situé rue de Charlieu

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la vente, aux enchères, par adjudication de l'immeuble situé 3 rue de Charlieu, cadastrée section AB n°155 pour une superficie de 385 m².

APPROUVE le cahier des charges établi par le maire,

AUTORISE le maire à poursuivre la procédure de l'aliénation dans les conditions prévues à l'article L 2241-6 du code général des collectivités locales.

10°) PERSONNEL COMMUNAL – Création d'un poste de technicien territorial

Le Conseil à l'unanimité,

VU les avis sollicités auprès du C.T.P. et de la C.A.P.

DECIDE : à compter du 1er juin 2011

- De Supprimer un emploi d'agent de maîtrise principal.
- De Créer un poste de Technicien Territorial à temps complet qui pourrait être ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, à savoir :
 - o Technicien
 - o Technicien Principal de 2ème classe,
 - o Technicien Principal de 1ère classe,

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs.

DIT que la dépense sera imputée au chapitre 012 du budget communal.

11°) FINANCES COMMUNALES – Convention à passer avec la Boule de Cours La Ville

Le Conseil à l'unanimité

APPROUVE la nouvelle convention à passer avec la Boule de Cours La Ville relative à l'occupation du boulodrome municipal couvert,

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

12°) PERSONNEL COMMUNAL – Mise à disposition de la commune de Pont Trambouze d'un agent de police municipale

M. VERCHERE expose les termes de la convention.

Mme GAYMARD précise que, pour les raisons évoquées à l'occasion du dernier conseil municipal, l'opposition s'abstiendra.

Le Conseil municipal, par vingt voix pour et quatre abstentions,

APPROUVE les termes de la convention proposée,

AUTORISE Mr le Maire à signer ce document

DONNE tous pouvoirs à Mr le Maire à cet effet.

13°) FINANCES COMMUNALES – Maison médicale – demande de subvention au titre de l'avenant n° 2 du contrat triennal 2008-2013

M. VERCHERE expose le projet.

M. GASCON rappelle que lors du conseil du 25 juin 2010, l'avenant au contrat triennal avait été voté avec une baisse de l'enveloppe globale.

M. VERCHERE indique que le montant de la subvention n'a pas changé mais c'est seulement le taux qui est passé de 35% à 25 %. Il précise que le Conseil Général révisé ses taux suivant un calcul qui se base sur la richesse de la commune, le nombre d'habitants....

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Président du Conseil Général au titre de l'avenant n° 2 du contrat triennal au titre de l'année 2011 dans le cadre de la requalification des cœurs de village, programme n° 291 action n° 16 dont le montant sera plafonné à 25% de 595 876 €, (représentant les 2/3 du montant total subventionnable de 893 814 €), soit 223 453,50 €.

DIT que cette opération sera inscrite au budget annexe « Maison Médicale » 2011 de la commune.

14°) URBANISME – Réfection des trottoirs du centre ville – Approbation d'une convention et demande de subvention

M. VERCHERE relate le projet.

M. GASCON remarque que le transfert des compétences auprès de la communauté de communes devient problématique dans le cadre de la réalisation de projets spécifiques. En effet, avec les compétences, les ressources ont aussi été transférées à la CCPAT, cependant afin de concrétiser certains travaux, comme pour les trottoirs, il est nécessaire parfois de passer des conventions mais aussi de les financer. La question de la gestion de la CCPAT ne doit-elle pas alors se poser ?

M. VERCHERE précise qu'il n'existe pas de taxe additionnelle des ménages pour la CCPAT. Il informe que la CCPAT, pourrait certainement minimiser son budget de fonctionnement mais qu'elle réalise aussi des investissements importants : station d'épuration, tourisme, aménagement du lac des Sapins, ordures

ménagères...

M. LACHIZE rappelle que la gestion de la CCPAT appelle au devoir de solidarité des communes les plus aisées afin de permettre à celles ayant moins de moyens de réaliser des infrastructures telles que la construction de la station d'épuration de Saint Just d'Avray...

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE la réalisation des travaux de réfection des trottoirs Rue G. Clémenceau et Général Leclerc estimés à 200 000,00 € H T.

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention avec le Département du Rhône et tous les actes nécessaires à la réalisation des travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention au titre du contrat triennal 2008-2010, relative à la requalification des cœurs de village - aménagements extérieurs - action n° 26, programme n° 8, représentant 35 % de 200 000 € soit 70 000 €.

DIT que les sommes seront inscrites au budget primitif de la commune.

15°) FINANCES COMMUNALES – Bourse au permis de conduire

Le Conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de reconduire pour 2011 la bourse au permis de conduire selon les mêmes modalités techniques et financières définies dans la délibération en date du 02 avril 2010

APPROUVE la convention à passer avec l'auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

APPROUVE l'attribution, chaque année, d'une bourse au permis de conduire automobile aux quatre personnes désignées par la Commission Sociale.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours, fonction 020 « Administration générale de la collectivité », chapitre 011 « charge à caractère général », article 611 « Contrats de prestations de services ».

16°) FINANCES COMMUNALES – Demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire – Travaux de réfection du barrage

La vidange du barrage Berthier est faite et, à l'issue de l'examen technique complet du génie civil de l'ouvrage, organisé dans le cadre de la revue de sûreté du barrage de 2010, des travaux à réaliser sur l'ouvrage se révèlent nécessaires afin de maintenir une sécurité optimale de cet ouvrage.

M. LACHIZE remercie M. MORISSON pour son implication dans ce dossier et sa gestion de la vidange.

Le montant total des travaux est estimé à 199 164,00 € H.T., soit 238 200,00 € T.T.C.

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire dont le montant pourrait s'élever à 50 000 €.

DIT que cette recette sera inscrite sur le budget primitif de la commune.

17°) FINANCES COMMUNALES – Demande de subvention au titre de l’avenant n° 2 du contrat triennal 2004-2006– Travaux de réfection du barrage

Le Conseil à l’unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la requalification des cœurs de village, Aménagements extérieurs, action n° 20, programme n° 26, pour un montant de 28 000 €, soit 35 % de 80 000 €.

DIT que cette recette est inscrite sur le budget primitif de la commune.

18°) FINANCES COMMUNALES – Demande de subvention au titre de l’enveloppe parlementaire – Travaux de réfection du boulodrome

Il est exposé à l’Assemblée que le boulodrome municipal couvert s’est beaucoup dégradé ces dernières années, et qu’il s’avère nécessaire d’engager des travaux de rénovation pour maintenir cette infrastructure en bon état d’utilisation.

Le coût global de cette réfection est estimé à 180 000 € T.T.C, soit 150 501,67 € H.T.

Le conseil à l’unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire dont le montant pourrait s’élever à 50 000 €.

DIT que cette recette sera inscrite sur le budget primitif de la commune.

19°) FINANCES COMMUNALES – Demande de subvention dans le cadre du Contrat Triennal 2008-2010 - Aménagement Paysager du centre ville

Dans le cadre de l’aménagement paysager du centre ville, la Commune de Cours La Ville souhaite améliorer la traversée de son agglomération, requalifier son centre bourg et réaménager ses places publiques.

Le montant de la première tranche de cette opération est estimé à 762 050 € H.T. dont 232 050 € pour la réfection des trottoirs.

Aussi, pour financer la première tranche de ce projet, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter les subventions énumérées ci-dessus, auprès du Conseil Général du Rhône dont le montant total s’élève à 143 829 €.

Le Conseil à l’unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, auprès de Monsieur le Président du Conseil Général les subventions inscrites dans le contrat triennal 2008-2010, au titre de l’aménagement paysager du centre ville de la commune - requalification des cœurs de village - aménagements extérieurs - actions n° 9, 15 et 19, pour un montant total de 143 829 €.

DIT que la recette sera inscrite, en recette, au budget de la commune.

20°) DIVERS – Listes préparatoires à la liste annuelle du jury d’assises année 2012

Conformément aux dispositions de l’article 260 du code de procédure pénale, la procédure d’établissement du jury criminel pour l’année 2012 est engagée.

Il appartient à l’assemblée de procéder au tirage au sort prévu à l’article 261 du même code à partir des listes électorales.

Monsieur le Maire procède au tirage des neuf personnes qui seront inscrites sur la liste préparatoire à la liste annuelle.

Le tirage au sort donne les résultats suivants :

1 ^{er} bureau de vote	-Page 38 - Ligne 1 – Mme Marguerite OVIZE épouse BURNICHON N° appel : 551 -P. 37 - L. 5 - Mme Simone MUGUET épouse BECOT – N° appel : 542
2 ^{ème} bureau de vote	-P.42 - L.1 – Mme Ingrid STEIN épouse CAGNON- N° appel : 636 -P. 40 – L.9 – Mme Marcella SANNICOLO épouse BOUJOT - N° appel : 618
3 ^{ème} bureau de vo	-P. 12 – L. 1 – Mme Paulette BURNIER-FRAMBORET épouse BRIVET – N° appel : 140 -P. 48 – L.5 – Mme Hélène RELANGE - N° appel 651
4 ^{ème} bureau de vote	-P. 24 – L. 8 – Mr Jean-Marc GOUTTEBARGE - N° appel : 325 -P. 55 – L. 7 – Mr Sébastien FRADIQUE - N° appel : 739
5 ^{ème} bureau de vote	-P. 20 – L. 7 – Mme Constanta NICA épouse BRUILLOT – N° appel : 261

21°) FINANCES COMMUNALES – Dotation sur le produit des amendes de police 2010

Le Conseil à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Rhône, dans le cadre de la dotation relative au produit des amendes de police, l'attribution d'une subvention pour l'acquisition de deux radars préventifs indiquant la vitesse, l'installation de deux coussins appelés « berlinois » aux abords de l'école primaire Marcel Pagnol à La Ville et la signalisation adaptée, ainsi que la mise en place d'une borne giratoire rendant obligatoire le contournement du rond point de la place de la gare.

Le montant total de ces 3 propositions de travaux s'élève à 10 200 € T.T.C, soit 8 528,43 € H.T.

DIT que la recette et la dépense seront inscrites à la section investissement du budget de la commune.

COMMUNICATIONS DES ELUS

M. Le MAIRE

→ **Décision du maire N°05/2011** : signature d'un bail de TROIS ANS, renouvelable, avec Monsieur PERROUD Jean-Louis, pour un logement, sis dans le bâtiment communal situé 3, rue de Charlieu. Le loyer mensuel est de 206 EUROS, payable à terme échu, avec une gratuité de 2 mois, pour la période du 1^{er} Mars au 30 Avril 2011. Il sera révisé chaque année.

→ **Décision du maire N°06/2011** : signature d'un bail de TROIS ANS, renouvelable avec Monsieur PERRAUD Sébastien, pour un logement, sis dans le bâtiment communal situé 3, rue de Charlieu. Le loyer mensuel s'élève à 180 EUROS. Il sera révisé le 1^{er} Avril de chaque année selon les variations de l'indice de référence des loyers.

→ **Décision du maire N°07/2011** : CONSIDERANT la proposition d'INTERMARCHE de mettre en place une carte « CLIENT PROFESSIONNEL » permettant de se servir en carburant 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, une convention tripartite a été signée entre le créancier, le comptable du trésor et la commune pour fixer les modalités de règlement du carburant.

→ **Décision du maire N°08/2011** : Considérant la réalisation prochaine de travaux « Route de Charlieu » à Cours La Ville et la demande de la commune concernant la réalisation d'effacement du réseau sur cette voie.

Signature d'une convention tripartite entre le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône, France Télécom et la commune. La participation financière de France Télécom est estimée à 2 904.68 € et celle de la commune à 5 735.00 €.

→ **Décision du maire N°09/2011** : Une convention de formation professionnelle a été signée entre la Mairie de Cours La Ville et l'organisme de formation « CREPS SUD EST SAF 42 » du site Rhône Alpes, pour l'action de formation intitulée : CERTIFICAT d'APTITUDE à l'EXERCICE de la PROFESSION DE MAITRE-NAGEUR-SAUVETEUR (CAEPMNS) au bénéfice du stagiaire suivant : Monsieur DUPERRON Nicolas. Le coût de cette formation, à la charge de la commune de Cours La Ville, est de 194.40 euros.

→ **Décision du maire N°10/2011** : signature d'un marché à procédure adaptée avec l'entreprise SARL Nature Style, sise rue Bellevue à COURS LA VILLE 69470, proposant l'offre la mieux disante correspondant aux besoins de la collectivité, pour la mission d'entretien des extérieurs des immeubles de l'OPAC de la commune de COURS LA VILLE. Pour un montant de 12 891.00 € HT

→ **Décision du maire N°11/2011** : convention signée avec la CCPAT ayant pour objet de fixer les modalités de mise en place et de réalisation des différentes sessions de formations « Premiers secours », ainsi que leur coût :

Formation Recyclage : le Mardi 15 Mars 2011 - Coût : 40 € / stagiaire + 7.80 € le repas

Formation Initiale : les Mardis 12 et 19 Avril 2011 - Coût : 120 € / stagiaire + 9.90 € le repas.

→ **Aménagement du centre ville** : réunion publique d'information auprès des commerçants le vendredi 21 avril à 19h30 salle Michoux

→ **Maison de santé** : signature de la vente avec HBVS réalisée aujourd'hui.

→ **Eboulement de la maison Rue de Charlieu** : arrêté de péril + arrêté de circulation - Travaux de démolition le samedi 16 avril.

Mme DEVEAUX (informations présentées par M. le Maire)

→ **TNT** : bus d'information jeudi 21 avril sur la place de la république

→ **Emplois d'été** : candidatures à déposer en mairie avant le 30/04. La CCPAT a embauché 3 jeunes de Cours La Ville pour les entrées.

→ **Fête du centre social** : 14 et 15 mai prochains

→ **Cours d'informatique** : Trois ateliers sont programmés prochainement **sur Cours La Ville** :

- **Vendredi 10 juin** : Découverte de l'ordinateur (les personnes peuvent venir avec leur ordinateur)
- **Vendredi 1^{er} juillet** : Montage-photos avec Windows Movie Maker (les personnes peuvent venir avec leur ordinateur)
- **Vendredi 8 juillet** : Les achats en ligne (acheter ou vendre sur Internet, etc.)
- **Tarifs** : 3€ l'atelier ou 15€ les 10 séances (possibilité de se rendre à la Cyber-base de Cublize ensuite pour finir la carte)
- **Inscriptions** : en mairie de Cours La Ville

M. LACHIZE

→ **Aménagement Rue de Charlieu compétence Communauté de Communes (CCPAT)** : la Mairie a informé les Riverains des travaux d'aménagement de la « Rue de Charlieu » dans la portion : « Rue G. Clemenceau jusqu'à l'Avenue de Verdun », qui vont se dérouler d'Avril à Juillet 2011.

Ces travaux consistent à changer totalement la canalisation d'assainissement, à enfouir les réseaux secs (Electricité et France Télécom), à refaire les trottoirs (remise aux normes de l'accessibilité), ainsi que la réfection de la chaussée et la modification du stationnement.

Ces travaux se déroulent en trois phases :

- 1^{ère} phase : Assainissement : du Lundi 4 Avril à mi – Mai
- 2^e phase : Réseaux secs : de fin Avril à début Juin
- 3^e phase : Trottoirs – Chaussées : De fin Mai jusqu'en Juillet

A compter du début des travaux, la circulation et le stationnement ont été interdits de la « Rue du Breuil à l'Avenue de Verdun ». Il en sera de même entre la « Rue du Breuil et la Rue G. Clemenceau » en fonction de l'avancement des travaux.

L'accès aux domiciles des Riverains est possible en fin de journée. Des déviations sont mises en place par les entreprises. D'autre part l'accessibilité au Café restaurant « Le Sans-Soucis » et chez le dentiste reste

inchangée, selon l'avancement des travaux en véhicule ou à pied.

L'aménagement des trottoirs, la réfection de la chaussée et du stationnement permettront une réduction de la vitesse des véhicules, rue de Charlieu, une des rues principales d'accès au centre ville.

M. CABOUX

→ **Affaires scolaires** : l'inspection académique a informé la commune d'un préavis de grève qui court tout le mois d'avril. Divers travaux de maintenance sont effectués dans les différentes écoles pendant les congés des élèves (peinture des classes, maçonnerie, pose des TBI, etc.).

Concernant la structure d'accueil « Les Petits Pas », une réunion d'information sur le fonctionnement aura lieu avec les parents concernés le vendredi 22/04 à 17h30 à l'école Jacques Prévert.

Le collègue F. Brossette édite une brochure.

→ **Agriculture** : un dossier de remboursement partiel de la taxe intérieure sur la consommation de produits pétroliers (TIC : anciennement TIPP) pour l'année 201 a été adressé à chaque agriculteur et exploitant forestier.

→ **ONF** : budget prévisionnel 2011 : frais de garderie 1625.00€, programme travaux 755.00€ recettes : 22 000.00€.

→ **Rhône Loire Nord** : une intervention de nettoyage et de désinfection du réservoir de la Bûche, à La Ville à eu lieu le 30/03/2011. BP 2011 section de fonctionnement 2.990.347,00€ section d'investissement 11.442.324.00 €. Travaux 2011 sur Cours La Ville : rue Georges Clémenceau : 146 749.20€ TTC et rue du Château : 90 776.40€ TTC sur 2011/2012.

→ **Rénovation de la salle municipale de La Ville** : travaux terminés, une prochaine tranche sera réalisée au bar et à l'accueil en 2012.

→ **GPTO** : réception des 2 circuits de Cours La ville le samedi 23/04 à 10h à l'antenne de l'Office de Tourisme.

→ **Fête des fleurs le 14 mai au Parc Poizat.**

→ **25 juin, fête d'été de l'école publique Léonard de Vinci**

→ **Autorisation de buvettes temporaires** : la sous-préfecture rappelle l'interdiction de vendre de l'alcool à des mineurs de moins de 18 ans et de donner à boire à des personnes manifestement ivres ou de les recevoir dans l'établissement. Il est aussi interdit de se trouver en état d'ivresse manifeste dans les lieux publics.

→ **Cérémonie de 8 mai** :

- 10h rassemblement au monument aux morts de La Ville
- 10h45 : cérémonie religieuse à Cours La Ville
- 12h rassemblement au monument aux morts à Cours La ville

Mme MANARY

→ **Ancien cimetière** : de nombreuses plaques de numéros de tombes manquent, les personnes qui le souhaitent peuvent venir s'inscrire en mairie avant le 30 juin afin de les commander. La plaque leur sera ensuite remise gratuitement mais la pose devra être effectuée par leurs soins.

→ **Exposition les Amis des Arts, salle de La Ville du 26 avril au 8 mai.**

M. CANET

→ **Vacances de printemps** : il est regrettable que la formule revue et corrigée n'ait pas attiré plus d'adeptes, la question de sa réédition l'année prochaine se pose.

Mme SADOT

→ **Ouverture de nouveaux commerces :**

- « Bécot Aubonnet Electricité » : M. BECOT Bertrand –M. AUBONNET Sébastien, Vercennes
- Maçonnerie, terrassement, VRD, enrobés « CLTP », M. CROZET Benjamin et M. LATHUILLIERE Sébastien – Le Verbuchon
- Salon de coiffure « Libertif's » : Mme COELHO Elodie, 6 rue Georges Clemenceau
- Pompe funèbre SOTTON Père et Fils : M. SOTTON Martin, 47 rue G. Clemenceau
- Bar à pâtes « Casa della nona » : M. et Mme CORNELOUP Pascal et Anna, 17 rue Centrale
- « Ma Boutik », M. KHECHANE Redouane, 9 rue Général Leclerc
- Coiffure à domicile « Marion Coiffure » : Melle SADOT Marion
- Intermarché, Mr BITTON Mickaël, 1, boulevard Pierre de Coubertin
- « Au bout du Fil » : retouche, coussins, rideaux, Mme VALENTE Sylvie, 5 rue de Chauffailles
- Boutique de Déco, bijoux, Anciennement « Pénélope » : rue Clémenceau
- « Genas pare-brise », 56, rue de Thizy

M. GEAY

→ **Travaux** : visites des travaux réalisés avec Mrs VERCHERE, LACHIZE, CABOUX et CANET sur les routes et les chemins, candélabres posés et salle polyvalente de La Ville ;

et des travaux envisagés : par le Département : chaussée de la Grande Rue du Croisement de la route du Pavillon au centre Bourg et par la commune une partie des trottoirs et la barrière de sécurité.

→ **14 mai fête des classes en 0 et 1**

→ **Pizzeria chaque mercredi soir sur la place du monument.**

→ **SAIEMVC** : à la première lecture du bilan, l'exercice 2010 s'avère positif, taux d'occupation stable. De nombreux impayés constituent un facteur de préoccupation : 2 impayés sont en voie de régularisation et le 3^{ème}, malgré la procédure amiable mise en place avec patience et compréhension, est en cours d'expulsion.

→ **Travaux** : réfection parking bas et allée centrale citées Gleyvods, première phase du changement des portes, fenêtres et volets citée Valissant, citée Bellevue : voie accès parking pour secours et changement bloc boîte aux lettres, l'ancienne Gendarmerie rue de Thizy est baptisée « Les Cèdres », une plaque sera apposée afin d'expliquer l'origine de ce bâtiment.

QUESTIONS DIVERSES

M. GASCON évoque le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale préparé par le Préfet, et demande à Mr le Maire s'il fait partie de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

M. VERCHERE, à ce sujet, précise que M. Pierre GUEYDON Président de la communauté de Communes est membre de cette commission. L'objectif de cette commission est de donner un avis au redécoupage des Communautés de communes que va élaborer le Préfet. En effet, la loi s'est positionnée à ce sujet, plus aucune commune ne pourra se trouver en dehors d'une intercommunalité. Notre communauté de communes pourra être modifiée. Fin juin une décision devra être prise pour une mise en œuvre en 2014.

La séance est levée à 23h00

Le Député - Maire
Patrice VERCHERE